

DEMANDE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION pour l'année universitaire 2022/2023

(Demande à déposer auprès de votre scolarité ou à transmettre par mail à l'adresse suivante annulation-inscription@u-picardie.fr) ⁽¹⁾

N° étudiant : _____ UFR / Institut : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____ Tél. : _____

Demande l'annulation pour l'année universitaire 2022/2023 de :

Mon inscription principale (*préciser la formation*) _____

Mon inscription secondaire (*préciser le diplôme à annuler*) _____

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'annulation de l'inscription administrative est possible jusqu'au 31 décembre 2022.

ATTENTION, si vous avez réglé des droits d'inscription, vous pouvez prétendre à un remboursement de ces droits, si vous en faites la demande **avant le 31 octobre 2022** ; 23 € seront conservés pour les frais administratifs (Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription). Aucun remboursement ne pourra être possible si la demande est faite après le 31 octobre 2022.

La demande d'annulation et/ou de remboursement sera traitée uniquement si elle est complète ; Afin de traiter votre demande, merci de joindre à ce formulaire :

- Votre carte d'étudiant(e)⁽²⁾⁽³⁾, (*pas de scan, ni de photocopie*)
- Un RIB à votre nom, (en cas d'exigibilité au remboursement)

La demande est à transmettre par mail annulation-inscription@u-picardie.fr

Si votre demande est incomplète, vous en serez informé par mail à l'adresse mail que vous avez indiqué sur ce formulaire. Au-delà du 31 Décembre, sans retour de votre part, votre demande de remboursement et/ou d'annulation ne sera plus prise en compte.

En cas de remboursement, il sera effectué, au plus tard, dans les 2 mois qui suit la date de dépôt du dossier complet
En cas de paiement en plusieurs fois, si remboursement, il ne sera effectif qu'une fois les échéances dûes prélevées.
Le remboursement de la CVEC se demande sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr

⁽²⁾ à déposer soit dans votre scolarité, soit auprès du SFI – 10 rue Frédéric Petit –

⁽³⁾ Si vous ne possédez plus la carte étudiante, veuillez transmettre une attestation sur l'honneur le précisant

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant(e)

Cadre réservé à l'administration – Demande d'annulation		
Date de réception :	Dossier complet	Dossier incomplet
Demande de pièce(s) complémentaire(s)	Oui	Non
Date de demande de pièce(s) complémentaire(s) :		
Date de saisie de la demande :		
Montant remboursé :		

MENTIONS LÉGALES

L'Université de Picardie Jules Verne est le responsable du traitement des données collectées, qui a pour finalité l'annulation de votre inscription. La base juridique de collecte de vos données repose sur la mission d'intérêt public portée par l'Université de Picardie Jules Verne, en l'espèce la formation initiale et continue.

Les données seront conservées pendant 10 ans à compter de la date de signature du présent formulaire.

Les destinataires des données, ainsi collectées, sont le Service de la formation initiale de l'Université de Picardie Jules. En aucun cas les données ne seront envoyées à d'autres tiers.

En application des articles 15 et suivants du Règlement général sur la protection des données, vous pouvez, en vous adressant au Service de Formation Initiale (sfi@u-picardie.fr) bénéficier d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Pour faire valoir vos droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'Université de Picardie Jules Verne à l'adresse suivante contact.cnil@u-picardie.fr ou par téléphone au 03.22.82.79.74.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).